Maître d'ouvrage

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE

Parc Club du Millénaire
Bâtiment 19
1025, rue Henri BECQUEREL
34000 MONTPELLIER

Maître d'œuvre

OMEGA ALLIANCE
Résidence les Ambassadeurs 2
1 allée des Nymphéas
31240 L'UNION
Tél : 05 61 41 17 18 Fax : 05 61 41 20 00
Courriel : oso@omegaalliance.eu

DEMOLITION
8 chemin d'Enbrouysset – SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Cadastre : 000 B 924 – B2538 – B2541



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
ANNEXE SPECIFIQUE AU SITE

Modifications	Etabli Par	Vérifié Par	Date	Indice
Première diffusion	X. AMIEL		15/06/2026	0
Mise à jour	X. AMIEL		25/06/2026	A
Mise à jour	X. AMIEL		07/09/2026	B
Mise à jour	X. AMIEL		01/10/2026	C

SOMMAIRE

1- PREHAMBULE 3

1.1 COORDINATEUR SPS 3
1.2 OBJET DU PRESENT DOCUMENT 3
1.3 DEFINITION SOMMAIRE 3

2- PRESENTATION DU PROJET 4

2.1 LOCALISATION DES TRAVAUX 4
2.2 DESCRITION SOMMAIRE DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE DE LA DEMOLITION 6
2.3 DESCRITION SOMMAIRE DE L'EMPRISE DE LA DEMOLITION 8
2.4 PRESENCE D'ELEMENTS AMIANTES ET D'ELEMENTS PLOMBES 12
2.5 RENDU FINAL APRES LES TRAVAUX 12

3- PRESCRIPTION TECHNIQUES PARTICULIERES 14

3.1 DESAMIANTAGE 14
3.1.1 DIAGNOSTIC AMIANTE 14
3.1.2 TECHNIQUE DE RETRAIT PAR TYPE DE PRODUIT 14
3.1.2.1 Retrait de joints de mastic de vitrage 14
3.1.2.2 Retrait de sols souples y compris sous-couches 15
3.1.2.3 Retrait des colles de joints de carrelages de plinthes, sol et faïences 16
3.1.2.4 Retrait des tresses de chaudières 17
3.2 RETRAIT DES PRODUITS PLOMBES 18
3.1.1 DIAGNOSTIC PLOMB 18
3.1.2 TECHNIQUE DE RETRAIT 18
3.3 CURAGE ET DEMOLITION 19
3.3.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX 19
3.3.2 DEMOLITION SPECIFIQUE EN MITOYENNETE. 19
3.3.3 OUVRAGES CONSERVES. 19
3.3.4 REEMPLOI. 19
3.4 REMISE EN ETAT 20
3.4.1 REMISE EN ETAT DU TERRAIN 20
3.4.2 TRAVAUX DE MAÇONNERIE 20

1- PREHAMBULE

1.1 COORDINATEUR SPS

DEKRA Industriel
Immeuble Aurélien
29, avenue J.F. Champolion
B.P. 43797
31037 TOULOUSE cedex 1
Tél : 05.3447.81.40

1.2 OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Ce document vient en complément du CCTP Général.

Il énonce les spécificités du site et des travaux à réaliser sur celui-ci

1.3 DEFINITION SOMMAIRE

L'Etablissement public foncier (EPF) d'Occitanie s'est vu confier par la commune de Saint-Sulpice-La-Pointe (81370) une mission d'acquisition foncière sur un site à proximité de la gare : Maison dite « ROUMIGUIERES » (du nom des anciens propriétaires).

La mission de l'EPF d'Occitanie, en tant que maître d'ouvrage, est de réaliser des travaux de démolition.
Il sera prévu la réalisation d'un projet immobilier d'ensemble à l'endroit des chemins d'Enbrouysset et des Pesquies (renouvellement urbain du secteur de la gare en vue d'y recomposer un projet d'aménagement global en lien avec le pôle d'échanges multimodal).

Les travaux porteront sur la déconstruction intégrale du bâti et annexes situés sur l'emprise foncière, y compris curage, déconstruction, désamiantage, déplombage.
Enfin, est intégrée la définition et la mise en œuvre des moyens adaptés à la bonne exécution des travaux en milieu urbain.
Ils porteront aussi sur l'aménagement d'une plateforme (partie BPU)

Les biens se trouvent sur la commune de Saint-Sulpice-La-Pointe (81370), commune située à environ quarante minutes de route à l'Est de Toulouse (via l'A68).

Un permis de démolir a été déposé et obtenu le 04 mai 2026. PD 081 271 26 00002. Celui-ci sera joint au DCE pour information et prise en compte par les entreprises.

2- PRESENTATION DU PROJET

2.1 LOCALISATION DES TRAVAUX

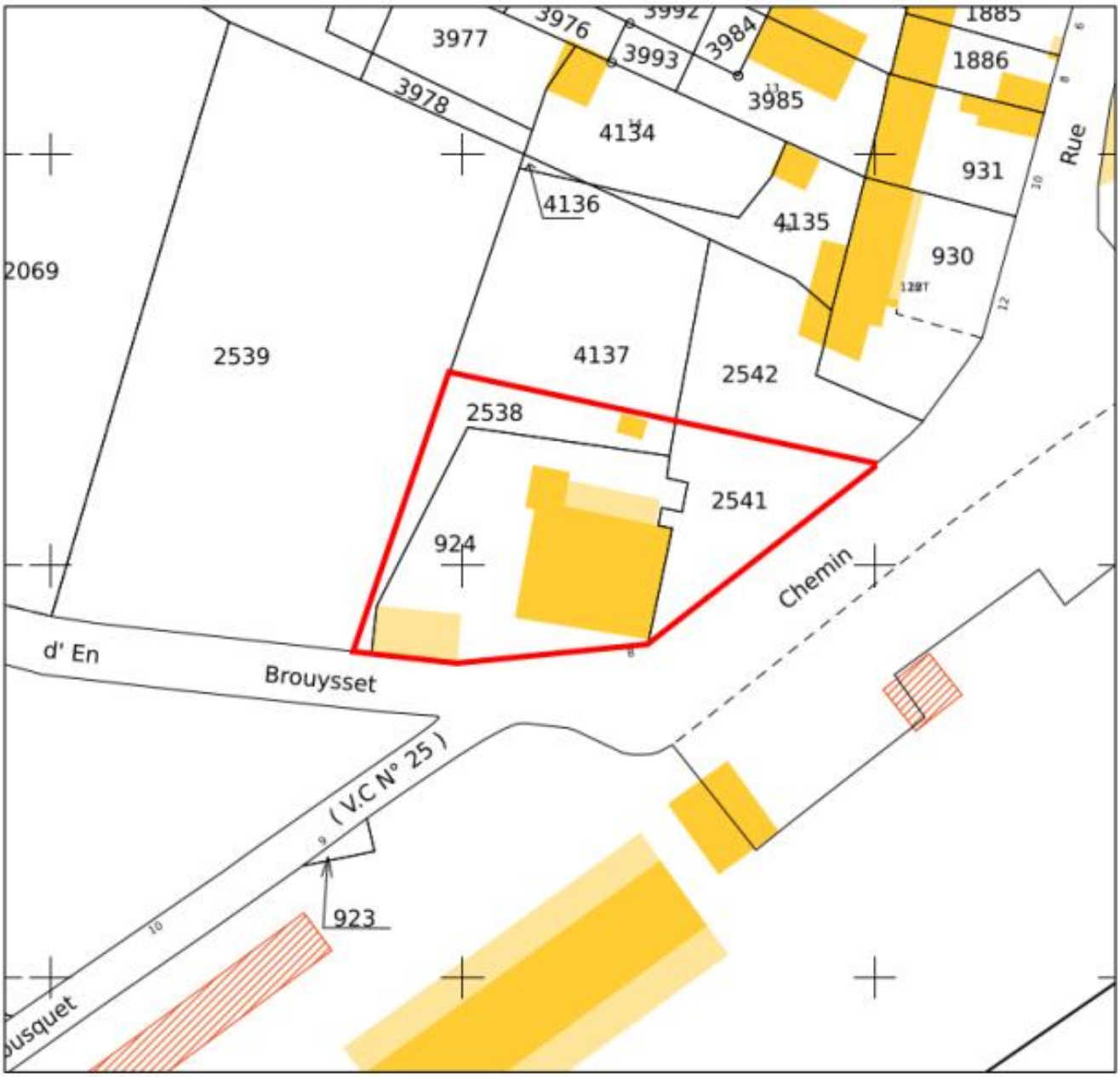
Le foncier est occupé par une maison individuelle inoccupée située à proximité de la gare et en dehors du centre historique de la ville. La maison se situe dans une propriété d'environ 1400 m², avec quelques dépendances et abris. La maison principale est un bâtiment à un étage + comble d'environ 290 m² de surface bâtie.





Les parcelles concernées par les travaux sont :

- 000 B 924
- 000 B2538
- 000 B2541



2.2 DESCRITION SOMMAIRE DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE DE LA DEMOLITION

L'accès au bien se fait par le chemin d'Enbrouysset, qui mène à l'axe routier départemental en direction de Toulouse et de l'autoroute. Le bien se situe hors du secteur centre-ville, immédiatement de l'autre côté de la gare SNCF. Au Sud et à l'Est, la maison et les terrains donnent sur le chemin d'Enbrouysset. Au Nord et à l'Ouest, la maison est voisine de terrains non bâtis, voire en friche. L'accès se fait par un portillon piéton dans l'axe de la gare, ou à l'arrière à proximité du garage car le terrain n'est que partiellement clôturé.

Il est donc à remarquer et à prendre en compte notamment :

- La présence d'une voie ferrée
- Un stationnement important et anarchique à proximité immédiate d chantier (parking de la gare saturé).



Par ailleurs, il y a proche de la maison à démolir des réseau aérien (courants fort et faible).
Ceux-ci resteront en activité et donc non consigné.
Une attention particulière sera portée, lors de la démolition en partie haute de la maison sur rue, à l'endroit des câbles aériens.



2.3 DESCRITION SOMMAIRE DE L'EMPRISE DE LA DEMOLITION

L'emprise est constituée principalement :

- D'une maison principale
- D'un garage
- D'un poulailler
- De cage à lapin
- De dallage béton et de clôture
- D'un puits
- D' un barbecue maçonné
- D'une fosse à eau

La maison principale :

La maison principale se situe partiellement en bordure de rue, et n'est mitoyenne avec aucun bâtiment voisin. Elle est composée d'un RDC et d'un étage sous toiture à quatre pentes en tuile. On dénombre 7 chambres, cuisine, salle à manger, et 2 salles de bain. Une partie de la maison, à RDC, est couverte par un toit terrasse accessible et étanché, en plancher hourdis.

Les combles sont accessibles pour partie (côté Est) par l'escalier. Elle ne comporte pas de vide sanitaire ou cave à notre connaissance. La maison est globalement débarrassée et vidée.



La maison était historiquement chauffée par une chaudière fioul et/ou charbon, les équipements techniques sont à ce jour encore en place dans la chaufferie (annexe accolée à la maison, de structure composite).





Enfin, au RDC se trouve également une terrasse couverte par une structure bois dans le prolongement de la cuisine. Cette terrasse accueille une fosse à eau.





Composition sommaire de la maison :

- Dallage béton
- Plancher haut RdC et R+1 : plancher bois avec lattis + plâtres en sous-face
- Plancher bas terrasse R+1 : poutrelle béton avec brique en sous-face + hourdis briques + dalle de compression béton + étanchéité + carrelage

- Escalier bois avec rambarde métallique
- Maçonnerie en briques de terre crue
- Charpente en bois traditionnel
- Couverture : plancher bois + tuiles terre cuite
- Isolation en comble partiel
- Cloison en brique creuse
- Menuiseries extérieures bois ou PVC de rénovation
- Occultation volet bois
- Menuiseries intérieures bois ou volet roulant aluminium
- Façade de placard métallique
- Sol carrelé
- Présence de sol plastique
- Chauffage avec radiateur + chaudière
- Cheminées à bois
- Equipement sanitaires (lavabos, baignoire,bidet, cuvette WC
- Rambarde terrasse métallique

Le garage :

Sur le terrain figure également un garage d'environ 15 m² en brique creuse et maçonnerie avec une toiture en charpente bois. Ce garage accueille une fosse.
A l'arrière, un appentis s'adosse à ce garage.





Composition sommaire du garage :

- Dallage béton
- Fosse maçonnée
- Maçonnerie en briques creuse
- Charpente en bois traditionnel
- Couverture : plancher bois + tuiles terre cuite
- Menuiseries extérieures bois
- Charpente bois et couverture en tôle pour l'appentis

Le terrain :

Il y a la présence d'une fosse toutes eaux enterrée sous la terrasse arrière

Sur rue, la maison n'est que partiellement clôturée à environ 1m50 ht par un grillage sur muret béton et accessible via un portillon. A l'arrière, la propriété n'est pas totalement clôturée vis-à-vis des terrains voisins.

A l'arrière, il est à noter la présence d'un ancien poulailler.




Dans le jardin, on retrouve quelques espaces non débarrassés : présence d'élément béton au sol, ancienne baignoire, barbecue maçonné, cage à lapin, vieux bidons, ...





Il y a aussi la présence d'un puits.

2.4 PRESENCE D'ELEMENTS AMIANTES ET D'ELEMENTS PLOMBES

AMIANTE :
DEKRA a produit un Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.
Il en conclut la présence d'amiante dans les éléments suivants :

- Joints de mastic de vitrage
- Revêtement de sols souples (sous-couches)
- Colles et joints de carrelages de plinthes
- Colles et joints de carrelages de douches
- Colles et joints de faïence
- Tresses de chaudière à bois

PLOMB :
DEKRA a produit un Rapport repérage du plomb dans les revêtements avant démolition.
Il en conclut la présence la présence de produit plombés dont la mesure de concentration dépasse les 1mg/cm² suivants :

- Des menuiseries bois peintes

2.5 RENDU FINAL APRES LES TRAVAUX

En fin de travaux, le site devra être conforme au plan de rendu final joint au CCTP.

Les travaux envisagés consistent en la démolition de la maison principale et des divers appentis et annexes, y compris fondations et réseaux enterrés à l'endroit de la maison et mis au jour par la démolition de la superstructure.

Le mur de soutènement du garage côté rue sera conservé jusqu'au niveau de la rue. Une finition devra être faite en tête de mur.

Les dallages extérieurs seront démolis et évacués.

La plateforme issue de la démolition sera nivelée sans matériau d'apport.
En amont de la démolition, le bâtiment et ses annexes seront intégralement curés, et dépollués (désamiantage et déplombage).

L'entreprise devra la création d'une plateforme accessible depuis la rue.

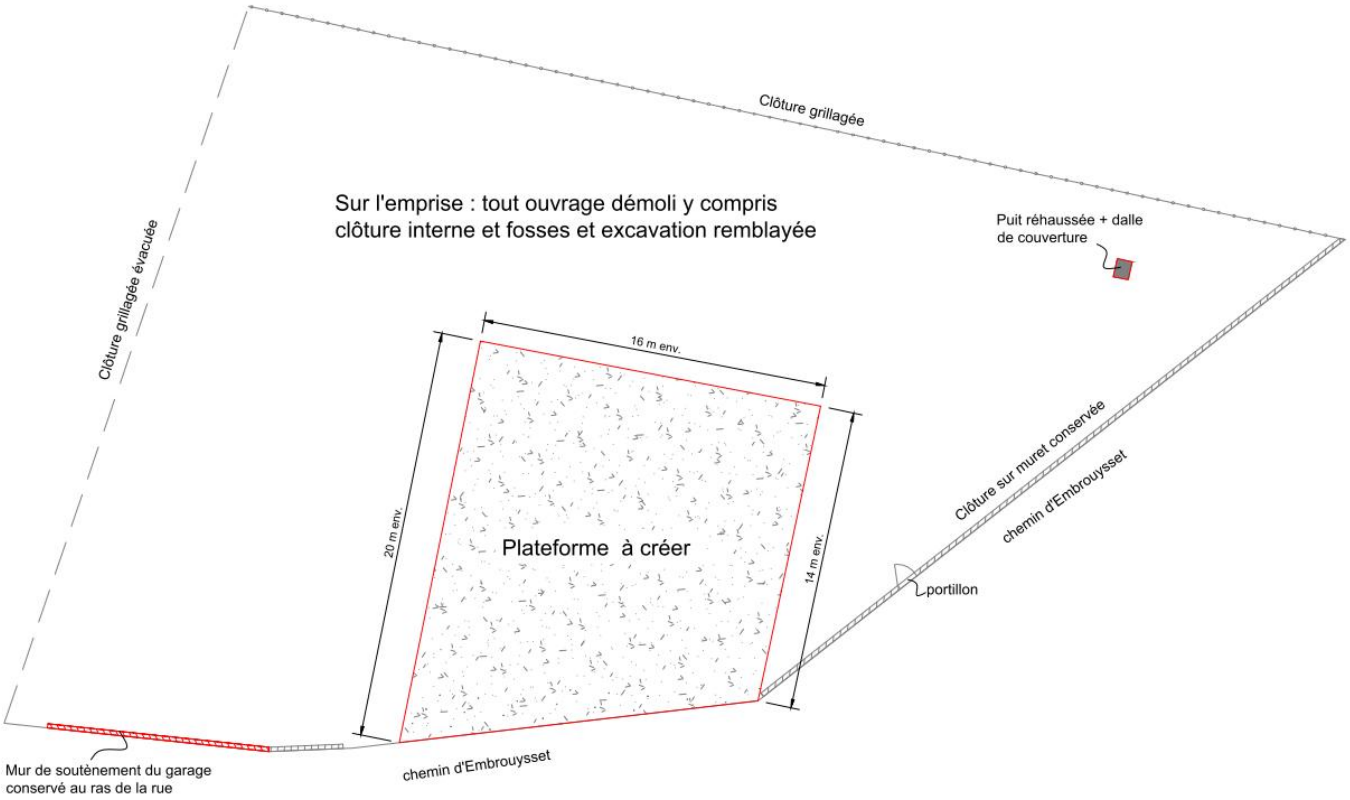
Les différents puits et fosses présents sur site ne seront pas systématiquement comblés, mais a minima sécurisés (fermeture et signalisation) selon le CCTP Général.

Il ne sera pas prévu d'intervention sur le trottoir sur le Chemin d'Enbrouysset, celui-ci devra être protégé lors des travaux.

Sur les espaces extérieurs, un complément de débarrassage sera réalisé dans le cadre des présents travaux : dépôts, déchets restants, etc.

La végétation actuellement en place sur la parcelle sera maintenue dans la mesure du possible et des contraintes techniques.

Extrait du plat de rendu final :



D'une manière générale, il sera privilégié la conservation des différents clôtures existantes pour partie sur murets maçonnés et assurant déjà le rôle de séparatif ainsi que la clôture du côté du voisin (voir plan rendu final)

3- PRESCRIPTION TECHNIQUES PARTICULIERES

3.1 DESAMIANTAGE

3.1.1 Diagnostic amiante

Les diagnostics Amiante de type « **Avant Démolition** » répondant à la norme NFX 46 020 élaborés par la société DEKRA sont joints au présent dossier.

L'objet du présent marché comprend la dépose, le retrait et l'évacuation aux ISDD (Installations Spécialisées Déchets Dangereux) spécialisées de l'ensemble des éléments amiantés définis dans ce document.

Il en conclut la présence d'amiante dans les éléments suivants :

- Joints de mastic de vitrage
- Revêtement de sols souples (sous-couches)
- Colles et joints de carrelages de plinthes
- Colles et joints de carrelages de douches
- Colles et joints de faïence
- Tresses de chaudière à bois

Voir détail dans les diagnostics Amiante.

3.1.2 Technique de retrait par type de produit

La technique de retrait appartient à l'entreprise. Celle-ci doit choisir la technique minimisant au maximum la production de fibre d'amiante conformément à la règlementation.

3.1.2.1 Retrait de joints de mastic de vitrage

Localisation :

Voir diagnostic amiante

- RDC : Chambre, cuisine2, salle-de-bain
- R+1 : fenêtres de cuisine, séjour et chambre, dégagement 1, salle-de-bain 1, WC

- Désamiantage :

Le principe retenu est le retrait de toute la menuiserie.
Les éléments ne devront pas être cassés.

Préalablement, l'entreprise devra faire un chantier test afin de valider son processus de retrait.

Exemple de processus :

L'équipement de protection individuelle :
Masque de type TM3P.
Combinaison de travail jetable.
Ruban adhésif

L'équipement de protection de l'environnement :

Aspirateur avec une filtration absolue à très haute efficacité
Support de gaine d'aspiration de l'aspirateur
Pulvérisateur
Fixateur de fibres (imprégnant incolore)
Sacs plastiques avec et sans étiquetage « amiante »

Méthode :

- Mise en place des installations d'urgence nécessaires au retrait des plaques amiante-ciment : sas opérateurs 3 compartiments, déprimogènes, entrées d'air, …
- Branchements et raccordements électriques et eau
- Protection respiratoire des opérateurs : ventilation assistée
- Revêtir la combinaison.
- Mise en place d'un encapsulage des joints par ruban adhésif
- Retrais de toutes la menuiserie
- Disposer les déchets dans un sac plastique.
- Aspirer toutes les parties contaminées (appareillage, parois, outils, etc.).
- Placer les sacs dans le sac étiqueté. Fermer le sac avec du ruban adhésif.
- Evacuation des déchets amiantés
- Remise de l'ouvrage à l'entreprise de démolition

3.1.2.2 Retrait de sols souples y compris sous-couches

Localisation :

Voir diagnostic amiante

- R+1 : chambre 3 et dégagement

Il s'agit de sol souple y compris sous couche.

Désamiantage :

Protection respiratoire : masque à adduction d'air ou à ventilation assistée (justifié par des chantiers test)

Un confinement sera étudié par zone homogène. Il pourra se faire au minimum en niveau 2.

Déroulement des travaux de retrait :

- Points 0 (Mesures d'air avant travaux) (A la charge de l'entreprise)
- Mise en place d'un confinement composé de film plastique et étanches sur les parois extérieures de la zone considérée et des réseaux communs laissés en place
- Mise en place des installations nécessaires au retrait de l'enduit : sas opérateurs, sas matériel, déprimogènes, entrées d'air,…
- Branchements et raccordements électriques et eau
- Protection respiratoire des opérateurs : adduction d'air ou ventilation assistée
- Point d'arrêt confinement
- Mise en dépression de la zone
- Curage rouge
- Retrait du sols souples
- Retrait de la sous-couche et de la colle par ponçage
- Humification constante de la zone afin d'éviter une dispersion importante de fibres d'amiante.
- Ensachage et évacuation des éléments amiantés à l'avancement des travaux
- Nettoyage à l'humide des supports puis aspiration avec filtration absolue
- Contrôle visuel
- 1ère restitution (Mesures d'air avant dépose du confinement) (A la charge de l'entreprise)
- Dépose du confinement puis repli des installations de chantier
- Evacuation des déchets amiantés.
- Repli des installations

Matériel et équipement

L'aspirateur sera du type avec filtre absolu (type K1) en matière durable. Le carter de cet aspirateur devra pouvoir être fermé hermétiquement de manière à ce que des matières contenant de l'amiante ne puissent pas se répandre pendant son utilisation.
Le filtre sera accessible du côté du circuit d'aspiration. Le dernier filtre sera du type " absolu " avec un rendement de 99.997 pour cent au minimum. Il sera complètement scellé sur l'ensemble de son pourtour et muni d'un cadre solide.

L'utilisation d'un système d'aspiration humide /sec est indiqué étant donné que certaines opérations auront lieu dans des conditions humides.

3.1.2.3 Retrait des colles de joints de carrelages de plinthes, sol et faïences

Localisation :

Voir diagnostic amiante

- **Plinthes :**
 - RDC : Salle à manger
 - R+1 : salle de bain, wc
- **carrelages :**
 - RDC : Salle de bain
- **faïence :**
 - RDC : Salle de bain

Désamiantage :

Protection respiratoire : masque à adduction d'air ou à ventilation assistée (justifié par des chantiers test)

Un confinement sera étudié par zone homogène. Il pourra se faire au minimum en niveau 2.

Déroulement des travaux de retrait :

- Points 0 (Mesures d'air avant travaux) (A la charge de l'entreprise)
- Mise en place d'un confinement composé de film plastique et étanches sur les parois extérieures de la zone considérée et des réseaux communs laissés en place
- Mise en place des installations nécessaires au retrait de l'enduit : sas opérateurs, sas matériel, déprimogènes, entrées d'air,…
- Branchements et raccordements électriques et eau
- Protection respiratoire des opérateurs : adduction d'air ou ventilation assistée
- Point d'arrêt confinement
- Mise en dépression de la zone
- Curage rouge
- Retrait de la plinthe ou du carrelage ou de la faïence par burinage
- Retrait de la colle par burinage et ponçage
- Humification constante de la zone afin d'éviter une dispersion importante de fibres d'amiante.
- Ensachage et évacuation des éléments amiantés à l'avancement des travaux
- Nettoyage à l'humide des supports puis aspiration avec filtration absolue
- Contrôle visuel
- 1ère restitution (Mesures d'air avant dépose du confinement) (A la charge de l'entreprise)
- Dépose du confinement puis repli des installations de chantier
- Evacuation des déchets amiantés.
- Repli des installations

Matériel et équipement

L'aspirateur sera du type avec filtre absolu (type K1) en matière durable. Le carter de cet aspirateur devra pouvoir être fermé hermétiquement de manière à ce que des matières contenant de l'amiante ne puissent pas se répandre pendant son utilisation.
Le filtre sera accessible du côté du circuit d'aspiration. Le dernier filtre sera du type " absolu " avec un rendement de 99.997 pour cent au minimum. Il sera complètement scellé sur l'ensemble de son pourtour et muni d'un cadre solide.

L'utilisation d'un système d'aspiration humide /sec est indiqué étant donné que certaines opérations auront lieu dans des conditions humides.

3.1.2.4 Retrait des tresses de chaudières

Localisation :

Voir diagnostic amiante

- RDC : Garage 1

- Désamiantage :

Le principe retenu est le retrait est l'encapsulage du joint puis découpage de la chaudière autour de celui-ci et la mise en déchets amianté de l'ensemble. .

Préalablement, l'entreprise devra faire un chantier test afin de valider son processus de retrait.

Exemple de processus :

L'équipement de protection individuelle :
Masque de type TM3P.
Combinaison de travail jetable.
Ruban adhésif

L'équipement de protection de l'environnement :
Aspirateur avec une filtration absolue à très haute efficacité
Support de gaine d'aspiration de l'aspirateur
Pulvérisateur
Fixateur de fibres (imprégnant incolore)
Sacs plastiques avec et sans étiquetage « amiante »

Méthode :
- Mise en place des installations d'urgence nécessaires au retrait des plaques amiante-ciment : sas opérateurs 3 compartiments, déprimogènes, entrées d'air, …
- Branchements et raccordements électriques et eau
- Protection respiratoire des opérateurs : ventilation assistée
- Revêtir la combinaison.
- Mise en place d'un encapsulage des joints par polyane et ruban adhésif (comme un confinement)
- Découpage de la chaudière tout autour du joint
- Disposer les déchets dans un sac plastique.
- Aspirer toutes les parties contaminées (appareillage, parois, outils, etc.).
- Placer les sacs dans le sac étiqueté. Fermer le sac avec du ruban adhésif.
- Evacuation des déchets amiantés
- Remise de l'ouvrage à l'entreprise de démolition

3.2 RETRAIT DES PRODUITS PLOMBES

3.1.1 Diagnostic plomb

L'objet du présent marché comprend la dépose, le retrait et l'évacuation de l'ensemble des éléments contenants du plomb définis dans ce document.

Le rapport réalisé par DEKRA a recensé les éléments suivants ayant une concentration en plomb supérieure ou égale à 1mg/cm²:

Voir détail dans les rapports de diagnostic Plomb.

- Des menuiseries bois peintes

Voir détail dans le diagnostic.

3.1.2 Technique de retrait

La technique de retrait appartient à l'entreprise. Celle-ci doit choisir la technique minimisant au maximum la production de particule de plomb.

Le personnel devra être formé aux risques liés à la présence de plomb (surveillance du taux de plombémie dans le sang, mode opératoire et PPSPS adapté à ce risque, …).

Risques particuliers :
Emission de poussière pouvant contenir du plomb sur un grand périmètre,
Manutention et transport

Mesures de prévention pour le personnel sur zone :
Pulvérisation en continu afin de supprimer les émissions de poussières,
Utilisation de protections individuelles adaptées (combinaisons et masque à assistance respiratoires P3).

Les principales consignes à suivre pour ce type de travaux sont les suivantes :
Utiliser des techniques produisant aussi peu de poussières que possible,
Porter des équipements de protection adaptés (vêtements, gants, appareil de protection respiratoire).

Les entreprises devront privilégiées des méthodes réduisant le plus que possible les émissions de poussière. La méthodologie appartient à l'entreprise. Toutefois, Le maître d'œuvre propose les solutions suivantes :

Pour des éléments :

- Retrait par descellement des bâtis sans porter atteinte à leur intégrité. Un fixateur peut être mis en place pour éviter le décollage de peinture si besoin.

3.3 CURAGE ET DEMOLITION

3.3.1 Description des travaux.

L'entreprise devra la réalisation des travaux conformément aux articles du CCTP Général dans la limite du rendu final demandé précisé dans « l'article 2.5 Rendu final après démolition » du présent document

A noter qu'il y a un puits et une fosse qui devront être traités suivant l'articles du CCTP Général

Les réseaux EP et EU en limite de propriété devront être bouchonnés au mortier de ciment.

Aucun matériau issu de la démolition sera conservé sur le site y compris pour le remblaiement des fouilles.

Par ailleurs, il y a des cuves à fuel non enterrées dans le garage attenant la maison.
L'entreprise devra se conformer au CCTP Général pour le traitement de ces cuves.

3.3.2 Démolition spécifique en mitoyenneté.

Le mur du garage sert de soutènement à la rue.

Pour ce mur, l'entreprise devra sa démolition jusqu'au niveau de la rue. La partie inférieure devra être conservée.
Une finition devra être faite en tête de mur (voir ci-dessous)

3.3.3 Ouvrages conservés.

Les puits sont conservés (voir ci-dessus) et à protéger.
L'entreprise devra prévoir la réhausse du puits, ainsi que la mise en place d'une dalle de protection.
Voir prescription dans le CCTP Général.

Les clôtures en limite de parcelle côté rue et voisin sont à conserver.
Par contre, les clôture au sein des parcelle, ainsi que la clôture se trouvant à gauche de la parcelle faisant limite à un champs sont à déposer et évacuer (voir rendu final)

3.3.4 Réemploi.

Voir CCTP Général

Compte-tenu de l'état du bâtiment et de son débarrassage passé, un programme de réemploi ne semble pas approprié sur le site. Toutefois, sur rue et en fond de jardin, présence d'une pompe à eau et d'une roue à eaux. Sur demande expresse de la commune, ces équipements devront être proprement déposés pour réemploi.





3.4 REMISE EN ETAT

3.4.1 Remise en état du terrain

La plateforme finale devra être conforme au rendu final demandé précisé dans « l'article 2.5 Rendu final après démolition » du présent document

L'excavation due à la démolition des bâtiments (fondations, fosses etc…) sera comblée par la terre du site du site.

Les talus devront être réalisés avec la terre du site.

Repérage des réseaux Eaux Pluviales (EP) et Eaux Usées (EU) :

L'entreprise géolocalisera les bouchonnages des réseaux de raccordement EP et EU (voir démolition) d'après les plans topo (en X et Y Lambert).

La réalisation de la plateforme nest pas comprise dans la partie forfaitairmais dans le BPU (voir BPU)

3.4.2 Travaux de maçonnerie

Dans le cadre de son chantier, l'entreprise devra la réalisation d'un chainage horizontal en béton-armé au-dessus de la partie conservée du mur du garage.

Ce chainage devra avoir une pente de 2% afin de ne pas avoir d'eau stagnante sur le mur.

Il devra suivre le profilé de la rue.